

**ARRÊTÉ 2018- 11 TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT ROUTE DE LA LONGE
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT SUR LE RÉSEAU GAZ**

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise BONNEAU TP le 11 janvier 2018, pour l'exécution d'un branchement sur le réseau gaz ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur un tronçon de la route de la Longe, comprise dans l'emprise des travaux, **du lundi 22 janvier 2018 à 8^h00 au vendredi 23 février 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux de réalisation d'un branchement sur le réseau gaz ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sur le tronçon de la route de la Longe, compris dans l'emprise, sera mise en alternat avec sens prioritaire et réglée par panneaux (B15/C18) **du lundi 22 janvier 2018 à 8^h00 au vendredi 23 février 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux **du lundi 22 janvier 2018 à 8^h00 au vendredi 23 février 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3°: L'entreprise **BONNEAU TP** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VD et VC).

Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 11 janvier 2018

Le Maire

Jean-Paul DURET.

Publié en Mairie le 12.01.2018.....